

Urbanisme - Territoires

Nos Réf. : SH/pt-143.05/2022
Objet : Modification simplifiée n°2 PLU
Commune : CHATEL-SAINT-GERMAIN
Affaire suivie par : S. HISIGER



**EUROMETROPOLE DE METZ
MAISON DE LA METROPOLE
POLE PLANIFICATION
MADAME SYLVIE DAOUD
1 PLACE DU PARLEMENT DE METZ
CS 30353
57011 METZ CEDEX**

Siège Social

64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

Metz, le 25 mai 2022

Madame,

Par votre courriel reçu le 24 mai dernier, vous m'avez transmis le dossier présenté par la commune de CHATEL-SAINT-GERMAIN pour procéder à la modification simplifiée n°2 de son PLU et je vous en remercie.

Le projet concerne l'évolution de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 « La Clouterie », la suppression de l'emplacement réservé n°3, le reclassement d'un secteur Nj1 en Na et l'adaptation du règlement écrit des zones Ua et Ub.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT

Xavier LEROND

